
**L'Anact organise le Juridikthon 2018
en partenariat avec l'École de droit de la Sorbonne, Fidal et
Plein Sens, le 16 octobre prochain.**

Le 16 octobre se tiendra à Paris la deuxième édition du Juridikthon, un événement collaboratif permettant d'imaginer des solutions socialement innovantes et juridiquement sécurisées pour répondre à des problématiques d'entreprise.

Durant le Juridikthon 2018, quatre équipes composées d'étudiants en master de droit, aidées d'experts (avocats, spécialistes des organisations et des conditions de travail) vont concourir. Elles devront imaginer des solutions adaptées au nouveau cadre du dialogue social pour répondre aux problématiques de quatre entreprises volontaires.

Les équipes chercheront, dans ce cadre, des pistes d'action pour déployer une politique de télétravail, concevoir un dispositif d'intéressement des salariés dans un contexte de profondes transformations, mettre en place un Comité social et économique (CSE) sur deux sites d'un établissement ou encore intégrer les questions de maintien en emploi dans le dialogue social.

Un grand prix récompensera la meilleure innovation assortie de garanties juridiques. Les solutions issues du Juridikthon seront mises à disposition sur le site anact.fr et les entreprises participantes pourront bénéficier d'un appui pour les mettre en œuvre.

Événement fédérateur, le Juridikthon permet de progresser sur la qualité du dialogue social et l'appropriation du nouveau cadre réglementaire. Il souligne l'intérêt de rapprocher les compétences des juristes et spécialistes des organisations pour concevoir, avec les entreprises, des actions répondant à leurs préoccupations économiques et sociales.

Le Juridikthon est conçu par l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail (Anact) avec le soutien du Ministère du travail.

Contact Presse

Anact Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère en charge du Travail. Elle est gouvernée par un conseil d'administration tripartite comprenant des représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées. L'Anact s'appuie sur un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de fournir aux acteurs de l'entreprise, salariés et directions, des méthodes et outils éprouvés pour améliorer les conditions de travail en agissant sur ses déterminants dans l'organisation et les relations sociales.